

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DJS 347 Subvention (6.000 euros) et convention avec la Ligue Ile-de-France de Basket (13e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Ligue Ile-de-France de Basket ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Ligue Ile-de-France de Basket, 117, rue du Château des Rentiers (13e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à la Ligue Ile-de-France de Basket (N°X04140/2014_07452) pour l'organisation du Tournoi International de basket féminin à Coubertin (16e) les 19, 20 et 21 septembre 2014.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, ligne VF88003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.